

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

Le maire, Jean-François Gonçalves, a réuni le Conseil Municipal à 20h en mairie.

Membres du Conseil Municipal présents :

- Jean-François GONCALVES (Maire)
- Gilles BERGEAL (Adjoint)
- Sylvia BACHELLERIE (Conseillère municipale)
- Cathy DELBEGUE (Conseillère municipale)
- Caroline ESPARGILIERE (Conseillère municipale)
- Emilie GABET (Conseillère municipale)
- Willy GRUNEISEN (Conseiller municipal)

ORDRE DU JOUR :**01) Désignation du secrétaire de séance**

Gilles BERGEAL est désigné Secrétaire de séance.

02) Signature du registre des délibérations**03) Vote du Compte Administratif 2020**

Après présentation, le compte administratif est approuvé à l'unanimité des présents, celui-ci présentant un résultat définitif de 17 806,34 € en section Fonctionnement et 1 597,07 € en section Investissement.

Il est ensuite proposé les affectations de résultats suivantes au budget 2021 aux mêmes sections.

Montants à affecter :

Section Fonctionnement	17 806,34 €
Section Investissement compris 15688.08 € de reste à réaliser	17 285.15 €

=> Approbation à l'unanimité des conseillers présents (il est rappelé que le maire ne peut pas voter le Compte Administratif).

04) Redevance 2021 sur les réseaux de télécommunication

Une délibération est prise pour fixer cette redevance annuelle à 259 €.

=> Approbation à l'unanimité des présents.

05) Vote des taux de taxes locales 2021

Sur proposition du Maire Jean-françois Gonçalves, ces taxes (TFPNB et TFPB) restent inchangées cette année. Pour rappel, dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale de 2021, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales est intégralement supprimée en 2021 avec des mécanismes de compensation mis en place entre l'Etat, le Département et la Commune. La part départementale de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) est donc reversée aux communes, ce taux passant mathématiquement de 5,30% à 26,65% une fois le transfert effectué. (Ceci n'entraînera pas de hausse d'impôt pour les administrés sur la part communale)

Le produit attendu des taxes locales pour 2021 est de 17 694 € (+ 90%), incluant une surcompensation exceptionnelle de l'Etat de 8 417 € dans le cadre du mécanisme de transfert propre aux caractéristiques fiscales de notre commune.

=> **Adoption à l'unanimité des présents ou représentés.**

06) Décision Modificative sur budget

La trésorerie a notifié à la mairie un trop-perçu de 788 € qui doit être reversé. Une Décision Modificative est donc prise en ce sens.

07) Délibération pour la participation de la commune à la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electricité et d'Energie)

Sur proposition du Maire, la commune préfère apporter directement sa contribution au fonctionnement de la FDEE, pour un montant de 455,59 € (prorata nombre d'habitants), afin d'éviter une fiscalité supplémentaire sur les administrés.

=> Approbation à l'unanimité des présents.

08) Vote du budget prévisionnel 2021

Jean-François Gonçalves présente ce budget qui s'équilibre à 93 598 € en section Fonctionnement et à 41 649 € en section Investissement.

=> **Approbation à l'unanimité des présents ou représentés.**

Capacité d'autofinancement nette de 475.81 € dégagée pour 2021.

09) Compétence intercommunale Organisation de la Mobilité

Cette compétence, dont le champ est vaste, est transférée de la Région aux intercommunalités dans un souci d'efficacité. Notre Communauté de Communes aura donc en charge sa mise en œuvre avec l'organisation des transports sur le territoire pour, notamment, réfléchir à améliorer la mobilité des séniors.

=> **Approbation à l'unanimité des présents de la prise de cette nouvelle compétence par la Communauté de Communes.**

10) Point travaux prévus sur la commune en 2021

- **Route de la Combe-Haute à Marcouyeux** : cette route est très dégradée par endroits et une entreprise va être contactée pour un devis de réfection de chaussée mais aussi des fossés sur la partie haute. L'interdiction aux poids lourds, sauf ramassage des ordures ménagères, est également envisagée.
- **Route du Rabout** : la partie avant le pont pose problème avec beaucoup de dépôts venant du pré voisin. L'agriculteur s'est engagé à faire le nécessaire.
En liaison avec la commune limitrophe de Montaignac, un examen de l'état du pont sera proposé.
- **RD 60 au dessus du pont du Doustre** : un récent déboisement a renforcé le caractère dangereux d'un virage dans le sens de descendant et le département s'est engagé sur la pose d'une glissière de sécurité ou d'une banquette de terre.
- **Travaux au cimetière** : la procédure de reprise des concessions se termine après 3 ans et une dizaine de tombes devraient être ainsi récupérées par la municipalité. Rappelons que ce dispositif est très encadré et que la société ELABOR est notre prestataire de service en la matière depuis le début.
Afin d'avoir une démarche cohérente et aboutie, Jean-François Gonçalves propose d'engager des travaux de mise aux normes en aménageant un ossuaire, une fosse commune, un colombarium et éventuellement un jardin du souvenir. Plusieurs devis ont été collectés pour la réalisation de ces équipements pour un coût total estimé entre 15 000 et 20 000 €. Le coût étant très élevé, une recherche d'aide sous forme de subvention va être engagée.
- **Salle polyvalente** : dans le cadre du plan de relance initié par le département en toute fin d'année 2020, un dossier a été déposé pour une meilleure performance énergétique des locaux en remplaçant les huisseries et les radiateurs. La réponse est toujours en attente.
- **Entretien des espaces publics** : comme chaque année, l'association d'insertion ARCADOUR est contactée pour actualiser le devis d'entretien de la place Germain Longy, des abords de la mairie, et du cimetière.
- **Entretien bas-côtés voirie communale** : le devis de 1 228 € TTC proposé par l'entreprise Ponty est accepté pour deux passages annuels dont un avec double largeur.

11) Information sur le projet de fusion Le Jardin/Montaignac St-Hippolyte

Ce projet de fusion avance et une réunion a eu lieu le 25 Mars avec Mr le Maire de Montaignac, le Syndicat de l'Eau Montaignac/Rosiers, et les services de l'Etat (sous-préfecture d'Ussel et Direction Générale des Finances Publiques) qui nous accompagnent dans les démarches. Une nouvelle réunion est programmée fin Avril avec les maires et adjoints des 2 communes pour décider de la faisabilité de la fusion, une délibération de chaque Conseil Municipal devant ensuite être prise avant l'été, avec le nom de la nouvelle commune, pour acter la décision. Dans ce cas et uniquement dans ce cas, l'arrêté préfectoral promulgue la fusion avant le 1er Octobre pour que celle-ci soit effective au 1er Janvier

2022. La procédure implique la saisie du Comité Technique (Centre de Gestion) en présentant un rapport financier très complet et une situation des Ressources Humaines. Le cas échéant, la fiscalité des 2 communes va évoluer. Un mécanisme de lissage sera alors mis en place dans la durée afin d'harmoniser les taux des 2 communes, ceux du Jardin étant les plus bas. La DGFIP doit présenter prochainement une simulation portant sur un foyer fiscal jardinois moyen. Rappelons que la fiscalité de notre commune, même relevée de 25% sur la part communale en 2019, reste basse avec peu de potentiel et nous prive de ressources suffisantes depuis de nombreuses années maintenant.

Une dotation de l'Etat d'environ 4 000 € est également prévue pendant 3 ans.

Le service AEP (distribution de l'eau) devra aussi être transféré après demande d'adhésion au Syndicat de l'Eau Montagnac-Rosiers.

Sauf contre-indication liée à la situation sanitaire, une réunion publique devrait être organisée pour présenter précisément les choses aux administrés.

12) Questions diverses

- **Départ de l'agent communal** : le Centre de Gestion a récemment informé la mairie que notre agent communal, Félix Orosemame, a atteint la limite d'âge et ne peut plus travailler pour la commune. Le poste de Félix (4h/semaine) étant essentiellement dédié au réseau d'eau, une solution doit être trouvée très rapidement pour palier à son départ. Jean-François Gonçalves propose de faire une demande auprès du Syndicat de l'Eau Montagnac-Rosiers. Le Conseil Municipal tient à remercier Félix de sa grande implication dans son travail depuis de nombreuses années et de sa disponibilité toujours très appréciée.
- **Chats errants** : les chats prolifèrent aux abords de la mairie et une opération de stérilisation des femelles va être prochainement menée.
- **Constructions illégales** : 2 dossiers sont actuellement en cours de règlement sur la commune, les propriétaires concernés ayant été informés de leurs obligations.
- **Achats DAE (Défibrillateur Automatisé Externe)** : la loi va bientôt nous obliger à posséder ce type de matériel de secours et, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal valide l'achat d'un DAE extérieur qui sera installé sous abri devant la mairie. Le prix de ce matériel avoisine les 2 000 € et un groupement de commande est mis en place par la Communauté de Communes pour les consommables. Une subvention de l'état serait possible via de la DETR.

La séance est levée à 01 h 15.

Le Maire
JF GONCALVES

